

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2005

REMBOURSEMENT GROUPAMA

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 192, 15 € de Groupama Assurances, correspondant à la reprise de la franchise après recours, lors du sinistre sur une borne incendie, rue Ribordot.

AFFAIRE LIGNIER / COMMUNE

Le tribunal administratif de Dijon transmet copie du jugement rendu le 12 juillet 2005 concernant l'affaire qui oppose Monsieur Pierre LIGNIER à la commune, au sujet de la restauration d'un tableau synoptique des crus du village qui aurait porté atteinte au droit de propriété intellectuelle de Monsieur LIGNIER, lequel par conséquent, demande la somme de 50 000, 00€ de dommages – intérêts plus 1500 € en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative. Le Tribunal administratif condamne la commune à payer la somme de 1500 € à Monsieur Pierre LIGNIER, plus la somme de 1200 € pour ses frais de justice.

La commune aura en outre dépensé la somme de 1554€ pour ses propres frais d'avocat.

Le conseil décide de demander conseil à l'avocat sur le bien fondé de la présentation d'une requête en appel auprès de la cour administrative d'appel de Lyon.

TRAVAUX RUE DES JARDINS

Le marché d'appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue des Jardins a été lancé le 29/08/05. Ouverture des plis le 20/09/05.

ROUTE DES GRANDS CRUS

Une réunion aura lieu en octobre 2005, après vendanges, pour synchroniser le départ des travaux de réfection de la route des Grands Crus avec toutes les autorités concernées.

PROJET AMENAGEMENT R.N.74

Le conseil prend connaissance du projet modifié d'aménagement d'un rond-point au carrefour de la RN 74.

Monsieur le Maire a présenté le projet en personne au directeur du cabinet du Préfet en insistant sur l'aspect sécuritaire de cet aménagement. Il a également obtenu un entretien auprès du président de Conseil Général, lequel a laissé bon espoir de voir ce projet inclus dans les transferts de charges financières à prévoir au 1^{er} janvier 2006, dans le cadre de la reprise des routes nationales par le département.

Certains détails sont encore à revoir sur le tracé des plans, comme:

- l'emplacement de l'abri bus qu'il faudrait rapprocher de l'entrée du souterrain, côté Morey Est.
- ouvrir l'angle d'accès du souterrain, côté Dujac, actuellement trop dangereux pour les cyclistes.
- rectifier le bâti sur le plan, actuellement non conforme à la réalité.

Les plans du projet seront prochainement présentés à tous les habitants du village.

DEVIS RAVALEMENT FAÇADE MAIRIE

Un devis de ravalement de façade de la mairie est actuellement réceptionné. Il est nécessaire de présenter trois devis pour le dossier de demande de DGE, avant février 2006.

C.N.A.S.

Le Conseil Municipal décide de résilier l'adhésion au C.N.A.S., 13 avenue de Strasbourg à Illkirch pour l'ensemble du personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2006.

FONDATION DU PATRIMOINE

La délégation régionale de la Fondation du Patrimoine propose ses services de conseil et d'assistanat pour entreprendre la restauration du patrimoine communal non classé, la réfection des murs de l'église par exemple.

L'adhésion modique de la commune pour 50 € est approuvée.

REUNION P.L.U.

Une réunion du comité restreint de pilotage du PLU est programmée pour le vendredi 9 septembre 2005, afin de réexaminer une dernière fois le dossier de révision du PLU, plans et règlement, avant son approbation très prochaine par le conseil municipal. Il sera opposable aux tiers au début de l'année 2006.

PLACEMENT DE FONDS

Le Conseil Municipal décide de l'ouverture d'un compte à terme de 300 000,00 € auprès du Trésor Public, pour une durée de 3 mois.

JARDIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal prend acte de la résiliation de location d'un jardin communal par Monsieur PERRAUT Henri, domicilié 11, rue de Cîteaux à MOREY SAINT DENIS, à compter du 1^{er} janvier 2006.

DON

Le Conseil Municipal accepte un don anonyme de 96 €.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ La rentrée s'est bien passée, le dossier de travaux à l'école est prêt à démarrer pour une ouverture à la rentrée 2006.
- ⇒ Le budget illuminations sera revu à la hausse en fonction des installations choisies
- ⇒ Pas de rallye de l'ASA de Dijon Côte d'Or cette année
- ⇒ Accord pour le prêt de la salle de réunions pour une dégustation avec l'office de tourisme de Gevrey Chambertin
- ⇒ Réfléchir au délai de préemption de 9 mois pour les habitants de Morey sur la location de la salle des fêtes.
- ⇒ Une borne cassée vers la coupe 33, au bord du fossé
- ⇒ Prochain conseil le 19/10/2005, à 19h.

Fait à Morey Saint Denis le 12/09/05

Le maire, Pierre BOISSET.